

Prix de l'abonnement

PAR TRIMESTRE. Pour La Haye . fl. 7 — Payable ... La Province - 8 — d'avance. PRIX DES INSERTIONS. Les premières 5 lignes fl. 1,50 timbre ...

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction à La Haye, Spui n° 75. BUREAU POUR L'ABONNEMENT LES ANNONCES. Chez M. van Weelden, Libraire ...

La Haye, 24 Mars.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés avant droit à cette distribution, le 2^e et le 3^e volume des Confidences, par M. de Lamartine.

Revue Politique.

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui du théâtre de la guerre nous font connaître la position respective des parties belligérentes. L'armée du Piémont a sa gauche à Novare, sa droite à Voghera, son centre à Alexandrie et à Casale.

L'armée autrichienne occupe naturellement les contre-positions de la même ligne; sa droite à Magenta, faisant face à la gauche des Piémontais; son centre, avec une partie de son aile gauche en avant de Plaisance, sur les bords de la Trébia, faisant face à la droite piémontaise, qui s'étend de Voghera à Stradella et à Castel-San-Giovanni.

On pense que le maréchal Radetzky laissera pour le moment l'offensive aux Piémontais. La question pour lui est de pouvoir juger ou deviner, d'après les premiers mouvements de Charles-Albert, si le roi, opérant par sa gauche, veut passer le Tessin avec ses principales forces pour marcher sur Milan, ou bien si, ne laissant qu'une ou deux divisions sur la ligne du Tessin, et opérant par sa droite, il veut s'avancer, avec le gros de son armée, par la rive méridionale du Pô, dans les duchés de Parme et de Modène.

La Gazette de Milan publie une proclamation du maréchal Radetzky aux troupes qu'il commande. Le roi Charles-Albert n'y est pas épargné. Le vieux maréchal se flatte que la possession de Turin facilitera les négociations pour la paix.

La ville de Turin a été mise en état de siège. La garnison nationale a occupé les postes qui ont été abandonnés par les Autrichiens, au moment où ils ont quitté la ville.

On parle de la fuite du duc de Modène. Le bruit a couru jeudi à Paris que les clubs préparaient une grande manifestation pour le 26 mars. Nos correspondances se bornent à le reproduire, sans y ajouter aucun commentaire.

Les journaux du Midi reviennent encore sur les armements qui s'effectuent à Toulon et à Marseille. Il est certain que des troupes en grand nombre ont reçu l'ordre de se porter sur ce dernier point. Dans quel but? C'est ce qu'on ne dit pas.

Les émotions et les rancunes qui avaient éclaté mercredi dans l'Assemblée nationale de France, n'étaient pas encore calmées. La minorité, qui compose maintenant toute la commission de la loi des clubs, a demandé que la suite de la discussion fût renvoyée à lundi.

Comme il n'est pas possible d'obliger la commission à discuter malgré elle, il a fallu reprendre la délibération sur le budget. Elle a eu lieu, sans aucun incident, au milieu des distractions et des préoccupations de l'assemblée.

De son côté, M. Pierre Leroux a insisté sur la nécessité de faire affluer les capitaux vers l'agriculture. Ce but est très-national. Citoyen Leroux, s'est-on écrié de toutes parts, mais quel est donc le moyen de l'atteindre? Et le grand réformateur s'est contenté de renvoyer les interrupteurs à la proposition de crédit agricole.

Les journaux allemands que nous avons reçus aujourd'hui ne s'occupent que du vote de l'assemblée nationale de Francfort, vote qui a entraîné la démission de tous les ministres de l'empire. Le vicaire a accepté cette démission et l'on croit que le nouveau ministre ne sera ni prussien, ni autrichien, ni sera allemand.

Les nouvelles de la Hongrie continuent d'être fort contradictoires, surtout en ce qui regarde la Transylvanie, où les uns font avancer Bem, tandis que les autres le disent complètement délaissé.

Un bulletin publié le 20 à Vienne, du quartier-général, fait mention d'une nouvelle victoire sur les insurgés. Cependant rien n'annonce encore quand on verra la fin de cette guerre.

A la nouvelle de la dénonciation de l'armistice de la part de la Sardaigne, le gouverneur du littoral a déclaré Trieste et la province entière en état de guerre, le 17 de ce mois.

Le Staats-Courant publie l'arrêté suivant: PRINCE D'ORANGE-NASSAU, GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, ETC., ETC., ETC. Avons arrêté et arrêtons:

Qu'il sera enjoint, comme il est enjoint par les présentes, à notre ministre des affaires du culte réformé et des autres cultes, ainsi qu'à notre ministre des affaires du culte catholique, d'inviter toutes les communautés religieuses qui ressortissent à leur département; à adresser avec Nous leurs prières au Tout-Puissant, le premier dimanche qui suivra la réception de cette invitation, et à supplier ardemment Sa bonté divine, à l'occasion de notre avènement au Trône, de soutenir les efforts que nous nous proposons de consacrer sans cesse à assurer le bien-être de la nation néerlandaise, et de rendre par Ses bénédictions notre règne heureux et prospère.

La Haye, 23 mars 1849. En l'absence du ministre des affaires du culte réformé et des autres cultes, retenu pour cause de maladie. Le ministre de l'intérieur, J. M. DE KEMPENAER. Le ministre des affaires du culte catholique, J. A. MUTSAERS.

Une commission de la Seconde Chambre des Etats-Généraux a présenté hier à S. M. le Roi l'adresse de condoléance votée dans la séance du 21 de ce mois, et dont nous avons publié la traduction dans notre numéro d'avant-hier.

Le Roi a fait la réponse suivante: Messieurs,

Je suis profondément touché de la part que la Seconde Chambre des Etats-Généraux a prise à l'occasion de la mort de mon auguste Père.

Cette participation, la vénération et la reconnaissance votées à la mémoire de mon auguste Père et l'expression de fidélité et d'attachement de la nation, me rendent cette adresse précieuse et fort consolante, et je vous prie, Messieurs, d'en témoigner ma gratitude à la Chambre.

Tous mes efforts tendront à marcher dans la voie tracée par mon prédécesseur, dont le cœur a battu jusqu'au dernier moment pour la Néerlande, et je me réjouis de recevoir l'assurance que la Seconde Chambre, en attendant mon inauguration solennelle, est prête dès à présent, à concourir avec Moi au bien-être du peuple fidèle auquel ma vie entière sera consacrée et dont je regarde le bonheur comme ma propre félicité.

Première Chambre des Etats-Généraux. Séance du 23 mars.

Tous les ministres, à l'exception du ministre des affaires du culte réformé, retenu pour cause d'indisposition, assistent à la séance. Son Exc. le ministre de la marine, comme président du conseil, fait la communication suivante: Messieurs,

Lorsque le 17 de ce mois nous reçûmes l'affligeante nouvelle qu'il avait plu au Tout-Puissant d'appeler auprès de Lui notre bien-aimé Roi Guillaume II, nouvelle qui a rempli tous les cœurs d'une douleur profonde, les ministres du Roi ont compris que leur premier devoir était de donner connaissance de ce déplorable événement à la représentation nationale.

En même temps que nous faisons cette communication à la Seconde Chambre, nous avons invité le président de la Première Chambre à la convoquer immédiatement, afin de lui donner pareille communication.

Depuis, S. M. Guillaume III, dès que cette déplorable nouvelle lui eut été transmise, s'est hâté de revenir dans sa patrie, et S. M., bien qu'elle fût plongée dans un deuil profond, s'est empressée de consacrer ses premiers instants aux intérêts de son peuple fidèle.

Vous en avez eu la preuve, Messieurs, dans la proclamation adressée au pays et dans l'avènement de S. M. au pouvoir. Immédiatement après, S. M. s'est hâtée d'accomplir un autre devoir non moins sacré qui l'appela auprès de l'auguste Reine-douairière, si cruellement éprouvée, auprès de la dévouée mortelle de Celui qui nous était si cher et dont la mémoire sera éternellement bénie de tout Néerlandais.

Nous avons été chargés par S. M. de la triste tâche de vous faire, Messieurs, la communication qui avait déjà eu lieu à la Seconde Chambre. C'est cette douloureuse mission dont nous nous acquitons aujourd'hui.

Après que M. le président, au nom de la Chambre, eût remercié LL. EE. les ministres d'avoir fait eux-mêmes cette communication, la Chambre a résolu de prendre cette communication pour notification et de nommer une commission chargée de rédiger une adresse de condoléance à S. M. Guillaume III. Les membres qui doivent composer cette commission seront nommés par les

sections, conformément à l'art. 54 du règlement d'ordre de la Chambre.

Dans cette même séance, M. van Lidth de Jeudé, membre nouvellement nommé, a été admis.

Seconde Chambre des Etats-Généraux. Séance du 23 mars.

Dans cette séance, le président, M. Van Goltstein, a fait rapport au nom de la commission chargée de présenter l'adresse de condoléance à S. M. le Roi Guillaume III. Cette commission a été reçue à une heure et demie par S. M. et a remis cette adresse entre les mains du Roi et S. M. a fait la réponse publiée ci-dessus.

Le séance a été ensuite levée et la Chambre s'est ajournée jusqu'à nouvelle convocation.

S. M. la Reine a quitté dans la nuit cette résidence, se rendant à Tilburg.

Les membres du corps diplomatique ont été reçus hier par le Roi, et ont présenté à S. M. leurs compliments de condoléance au sujet de la mort de son auguste Père, et leurs félicitations à l'occasion de son avènement au Trône.

Le corps des officiers de la garnison de La Haye a été réuni aujourd'hui par ordre supérieur sur la plaine d'Alexandre. Tous les officiers ont prêté serment de fidélité au Roi, entre les mains du général Voet, ministre de la guerre.

On lit dans le Nieuwe Rotterdamsche Courant d'hier: „Aujourd'hui, à trois heures et demie de relevée, du perron de l'Hôtel-de-Ville, il a été donné lecture de la proclamation de S. M. Guillaume III. Une foule immense se pressait autour de l'Hôtel-de-Ville, et la lecture de la proclamation royale a été saluée par les cris mille fois répétés de: Vive le Roi!”

On apprend par les journaux de Java que les bâtiments suivants sont déjà arrivés à Batavia pour prendre part à l'expédition contre Bali: le Gestruida Maria, cap. Spiegelberg; le Vriendschap, cap. Schuchard; le Diligence, cap. Smit; le Général Chasse, cap. Winter; le Sara Lydia, cap. van der Tak; le Staal Zierikzee, cap. Ochtman; le Menado, cap. Ryken et l'Elise Susanna, cap. Dykama.

Le gouvernement du grand-duché de Luxembourg a publié le 20 de ce mois la proclamation suivante: PROCLAMATION.

Au peuple Luxembourgeois! Il a plu au Tout-Puissant de rappeler à lui le Souverain, le Dapdele, le Roi Guillaume III, qui a été enlevé à son peuple, à son pays, à son trône, et qui a été déposé dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, à Tilburg, après une courte maladie.

Nous n'essayerons pas d'exprimer la juste et profonde douleur dont sa mort pénétrera tous les cœurs luxembourgeois encore si pleins d'amour et de reconnaissance pour un Prince si bon, si populaire. Son fils aîné, Sa Majesté le Roi Guillaume III des Pays-Bas, est constitutionnellement aussi notre nouveau Grand-Duc.

Le peuple luxembourgeois lui sera fidèle comme il l'était à son père. En attendant sa prise très-prochaine de possession constitutionnelle du trône, les lois restent en vigueur, les autorités constituées demeurent en fonctions.

L'ordre public aussi sera maintenu dans le grand-duché; les garants les plus sûrs en sont la loyauté du peuple luxembourgeois, son regret et profondément senti de la perte du Roi grand-duc qui avait tant de motifs de chérir et de vénérer, et son juste espoir en son nouveau Souverain que nous connaissons pour l'avoir déjà vu plusieurs fois parmi nous.

Fait en conseil du gouvernement à Luxembourg, le 19 mars 1849. Les membres du gouvernement du grand-duché: WILLEMAR, président. ULVELING, ULRICH, N. MEME.

L'article 5 de la constitution du grand-duché de Luxembourg porte: „Le Grand-Duc ne prend possession du trône, qu'après avoir solennellement prêté, dans le sein de la chambre, ou entre les mains d'une députation nommée par elle, le serment suivant: „Je jure d'observer la constitution, et les lois du grand-duché de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.”

Cette disposition de la constitution va donc nécessiter la convocation de la Chambre, soit pour recevoir le serment du nouveau Roi dans le sein de l'assemblée même, soit pour nommer la députation chargée de se rendre à La Haye.

Nous avons fait mention dans notre numéro d'avant-hier d'une déclaration que la Gazette de Vienne publie dans sa partie officielle sur la reprise des hostilités en Italie; cette pièce commence par rappeler la défaite de Charles-Albert l'année dernière et la condescendance de l'Autriche à conclure malgré cela la paix avec lui sur la base des traités de 1815, et à accepter à cette fin la médiation anglo-française; le manifesté passé ensuite aux griefs contre les actes hostiles de la Sardaigne:

„La flotte sarde qui, d'après l'article 4 de l'armistice, devait quitter immédiatement Venise, pour retourner dans les Etats sardes, ne s'est retirée que plus tard de cette ville et seulement provisoirement. Elle n'a même jamais quitté la mer Adriatique dans laquelle elle se trouve encore dans ce moment.

Cette violation de l'armistice par la Sardaigne a seule rendu possible la ville de Venise de persister dans sa résistance contre les armes impériales. Non contente de cela, la Sardaigne alla plus loin, en accordant ouvertement à la ville rebelle de Venise des sommes considérables en paiements mensuels comme subsides de guerre.

Il se forma dans la capitale du Piémont, composée en grande partie de membres du gouvernement chassé de Milan, une soi-disant consulte-tribunale, qui se fit reconnaître comme autorité légale, et mit en état de se réunir, sous ses yeux et par sa protection, le feu de la haine et de la dévotion dans les provinces italiennes de l'Autriche, et d'opposer tous les obstacles

magnables aux efforts du gouvernement autrichien pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

La cour de Turin reçut également bien et secourut des émissaires maraudeurs et des réfugiés polonais, qui s'y livrèrent, des menées dans l'intention d'établir des relations intimes entre la révolution italienne et ce qui est comptable qui a allumé sur différents points de notre patrie le flambeau de la guerre civile, afin d'amener par là une dissolution de la monarchie autrichienne.

Le langage officiel du gouvernement sardes était de tous points conforme à cette manière d'agir, manifestant les intentions les plus hostiles. Oui, lors d'un commencement du mois dernier, l'assemblée législative fut ouverte à Turin, l'Autriche apparut avec indignation que le roi, dans son discours de couronne, avait proclamé un royaume de la Haute-Italie et excité à l'insurrection des provinces autrichiennes qui, selon lui, doivent en faire partie.

Ce langage tenu devant l'Europe au moment où le plénipotentiaire de l'Autriche se préparait à partir pour Bruxelles, afin d'y entamer les négociations de paix, n'a pu être entendu avec indifférence par le cabinet impérial, il se sentit obligé de demander aux puissances médiatrices si l'abîme entre les prétentions démesurées de la Sardaigne et le bon droit de l'Autriche, n'était pas trop vaste pour espérer pouvoir le combler par une médiation quelconque.

Le cabinet impérial crut devoir prévenir le danger de voir échouer les négociations dès le premier pas contre les prétentions de la Sardaigne, en instaurant avant qu'elles fussent entamées pour obtenir une entente avec les puissances médiatrices sur leur point de départ. Ce point de départ ne pouvait, suivant l'opinion exprimée plusieurs fois par le gouvernement autrichien, être autre que la position territoriale, fixée par les mêmes traités auxquels la Sardaigne doit son existence.

Pendant que les négociations à ce sujet étaient encore en train, la Sardaigne, qui dès longtemps avait renoncé à toutes les pensées de paix, s'est déclarée ouvertement et en a de nouveau appelé au sort des armes.

Quel que soit le sort des armes, l'Autriche peut se rendre ce témoignage qu'elle n'a donné aucune occasion à la guerre à laquelle elle se voit de nouveau contrainte par l'outrage de la Sardaigne.

L'Autriche ne poursuivait pas un but ambitieux; elle n'aspirait pas à des conquêtes étrangères; elle ne voulait que ce que chacun doit vouloir garder, à savoir, protéger contre d'injustes empiétements l'intégrité de la monarchie qui est la première condition fondamentale de la prospérité, de la liberté, et de la puissance de ces peuples, intégrité reconnue par des traités solennels et récemment fortifiée par la proclamation impériale et la constitution de l'empire du 4 de ce mois.

Dans ce combat pour les biens les plus sacrés des peuples, l'empereur d'Autriche peut compter sur la sympathie de tous ceux dans le cœur desquels le sentiment de la justice n'est pas encore éteint, sur la fidélité inébranlable et l'héroïsme de sa glorieuse armée, sur le dévouement et la constance de ses peuples, enfin sur la protection et l'appui du Dieu des armées, qui ne laissera pas périr la bonne cause.

Nouvelles de Suisse.

Berne, 17 mars.

L'envoyé chargé par le gouvernement provisoire de la Sicile d'obtenir du conseil fédéral l'abolition de la capitulation militaire avec Naples, n'a pas réussi dans sa mission. Il a employé son séjour ici à faire de la propagande républicaine dans l'intérêt de son gouvernement, ce qui lui a réussi.

Il a conclu avec M. Ph. Becker, de Bienne, premier chef de la société Aide-toi, une convention, suivant laquelle une légion allemande sera organisée pour la Sicile. Les conditions en sont telles qu'elles garantissent à la fois les intérêts des auteurs de la convention et l'honneur allemand.

Chaque légionnaire aura le droit de citoyen sicilien et la même solde que les troupes suisses de Naples. Ce corps portera le nom de garde républicaine allemande et, comme le porte le traité, sera un modèle d'amour de la liberté, de bravoure, d'ordre et de fraternité. Il sera composé de 7,000 hommes et commandé par des officiers allemands.

La direction de la société Aide-toi présente les officiers jusqu'au grade de capitaine; le gouvernement sicilien les accepte ensuite. Beaucoup d'Allemands se sont déjà réunis pour former cette légion.

(Gazette allemande.)

Nouvelles d'Italie.

La Gazette de Milan du 17 mars publie le manifeste suivant que le maréchal Radetzky a adressé à son armée:

MANIFESTE AUX TROUPES SOUS MES ORDRES.

« Au moment où je vais encore tirer l'épée pour défendre les droits de l'empereur mon maître et maintenir l'intégrité de la monarchie, je dois à ma brave armée et à la sainteté de la cause que je défends, de jeter un regard sur la conduite de mon adversaire et sur la mienne. La puissance d'une juste cause est grande; j'y ai foi, et je laisse sous crainte aux contemporains et à la postérité le soin de décider de quel côté est la raison, dans le camp de l'empereur ou dans celui du roi sardes. La possession de l'Italie a été l'amorce à laquelle il s'est pris. Pendant que les notes diplomatiques renfermaient les expressions hypocrites les plus amicales de bon voisinage, les colonnes de son armée passaient le Tessin et marchaient en Lombardie.

« Oubliant les liens de parenté qui lient sa maison à la maison impériale, oubliant que la maison de Savoie doit à l'Autriche la conservation de sa couronne, foulant aux pieds la sainteté de tous les traités et méconnaissant les lois que les peuples sortis de la barbarie respectent toujours, il s'est rué avec son armée sur notre territoire, semblable au voleur qui attend l'occasion de l'absence du maître pour exécuter impunément son vol.

« L'origine de cette guerre est connue. Sous la protection de divers gouvernements italiens, il s'était formé une société ayant pour objet ostensible l'unité de l'Italie et se proposant, comme moyen de l'obtenir, la ruine de la domination autrichienne. Sans l'expulsion de l'Autriche des plaines de la Lombardie, la réalisation de ce projet devenait impossible. Qui connaît l'Italie, son histoire, l'origine de ses États et de sa constitution, ses populations et leur caractère, pour se convaincre que les chefs eux-mêmes de ce mouvement dont ces gouvernements étaient le jouet, ne pouvaient pas croire à la réalisation de l'unité italienne. Leur première pensée était la ruine de tout gouvernement légal et de l'Autriche en particulier, afin de faire naître, au milieu du sang et des ruines, une république rouge. On avait assigné à Charles-Albert le premier rôle dans cette comédie politique; on comptait sur son armée, sur ses velléités belliqueuses et sur les ressources qu'il pouvait accorder au mouvement projeté.

« La concentration de mes forces au sein de mes moyens militaires, dictée par le soulèvement général, fut regardée par Charles-Albert comme une faute, comme l'abandon de la Lombardie. Grave erreur! Je disposais encore de moyens suffisants pour faire repentir Milan de sa rébellion, mais je n'en fis pas usage. Je savais que la solution de la question ne dépendait pas de la destruction d'une ville que j'ai voulu conserver à mon empereur et maître. Charles-Albert traversa comme en triomphe la Lombardie, sans rencontrer de résistance, se tenant déjà pour maître du pays parce qu'il ignorait la différence qu'il y a entre occuper et maintenir un pays. Au Mincio seulement, il rencontra l'armée impériale. Là fut le terme de sa marche triomphale. Battu, il traversa de nouveau la Lombardie, fuyant avec plus de rapidité qu'il n'en avait mis à la marche, lorsqu'il la traversait sans avoir devant lui un seul ennemi. Il tomba encore une fois, devant Milan, de résister à mon armée victorieuse; resserré dans la ville, il pouvait être contraint de rendre les armes,

mon armée était maîtresse de ses communications et deux jours eussent suffi pour lui rendre impossible la fuite hors de cette ville.

« L'avant-garde de l'armée ennemie s'était désorganisée. Je pouvais être sûr de rencontrer aucun obstacle sérieux dans ma marche, cependant j'accordai un armistice à mon adversaire. Je permis que tous ceux qui s'étaient compromis s'éloignassent, et Milan ne comptait pas assurément être traitée par moi avec autant d'indulgence; mais usant de cette modération, j'ai cru agir dans l'esprit du gouvernement de mon empereur et souverain. Je savais que l'Autriche voulait soutenir son bon droit et repousser une attaque déloyale sans exemple, mais non faire des conquêtes ni motiver une guerre générale en Europe. Aussi donnai-je l'ordre à mes troupes victorieuses de faire halte sur les rives du Tessin. Aussitôt que Charles-Albert se fut remis de la première épouvante de ses échecs, et qu'il eut jusqu'à un certain point réorganisé de nouvelles troupes, il reprit l'ancien jeu de ses intrigues sous les plus futiles et les plus indignes prétextes; l'évacuation de Venise n'eut pas lieu et l'on n'exécuta pas l'article 4 de l'armistice.

« Je me vis forcé et contraint d'user de représailles; de retenir le parc d'artillerie de siège qui était à Peschiera jusqu'à ce que Venise fût débarrassée des troupes piémontaises et que la flotte eût quitté le mer Adriatique. Enfin la flotte quitta les eaux de Venise, mais non pour rentrer dans les eaux des états sardes, conformément à l'article 4 de l'armistice, mais bien pour se rendre à Ancône où elle continua à appuyer le soulèvement de Venise. Charles-Albert se regardait toujours comme le maître légitime de la Lombardie; il forma avec des fuyards Lombards une Consulta de gouvernement, rendant des décrets comme si elle était le gouvernement légitime du pays. Les bulletins les plus mensongers, les plus absurdes étaient imprimés au quartier-général du roi et répandus dans toute la Lombardie afin de propager et maintenir dans le peuple l'agitation et l'aveuglement. Des séducteurs, agents des provinces soulevées de l'empire, étaient traités par le roi et ses chambres comme des envoyés de puissances amies. Ces hommes propageaient les excitations les plus mensongères et les plus incendiaires parmi mes troupes, les engageant à la désertion. Les déserteurs et recruteurs illicites jouaient un rôle important au quartier-général du roi.

« Si j'avais pu prévoir que la dignité royale devait, en la personne de Charles-Albert, tomber dans un tel avilissement, je ne lui aurais pas épargné la honte de le faire prisonnier à Milan. Par respect pour une princesse qu'en face des tendances anti-monarchiques du temps, j'ai cru devoir protéger même dans mon ennemi, je n'aurais pas oublié qu'entre la dignité et la personne, il existe encore une grande différence.

« Des événements politiques ont été cause que l'armistice s'est prolongé plus qu'on ne le prévoyait au moment de sa conclusion. Le Piémont a mis à profit ce temps pour faire des préparatifs de guerre continuels. L'armistice a été une déception, un mot, et rien de plus, alors que le roi le demandait protestant de ses intentions pacifiques. Il n'avait pas oublié la perte de la couronne de fer qu'il croyait déjà tenir ferme dans sa main, et il supportait difficilement la pensée de se voir si rapidement privé du grade de grand capitaine qu'il avait rêvé.

« Les hommes modérés, les patriotes éprouvés, les sujets dévoués à la dynastie furent éloignés du cabinet; à leur place, furent appelés les républicains les plus exaltés, des rêveurs ne possédant aucune habileté pratique, des Milanais intrigants. Ces hommes poussèrent le roi digne de pitié aux mesures les plus extrêmes et les plus ruineuses, de telle sorte que sous l'empire de l'ambition aveugle, il risqua la prospérité de ses provinces héréditaires et l'existence de sa propre dynastie.

« La maison de Savoie, par une politique tout autre qu'honnête, a soulevé au moment des graves luttes dont l'Autriche était occupée, ainsi qu'il advint à la guerre de succession autrichienne, pour attirer à elle des fractions de la Lombardie. Mais Charles-Albert est le premier qui ait osé prétendre à la possession de tout le royaume. Sur quels droits appuie-t-il sa prétention? Sur aucun. L'Autriche possède la Lombardie en vertu des mêmes traités que ceux auxquels la maison de Savoie doit le titre et la propriété de l'île de Sardaigne. Serait-ce sur le droit de conquête? Charles-Albert n'a jamais conquis la Lombardie.

« Il a saisi le moment où le pays était dégarni de troupes pour y faire une irruption déloyale, mais il en a été hautement chassé. Sera-t-ce sur le droit de la libre élection du peuple, de la soi-disant fusion? Cette fusion n'est qu'un acte de rébellion et un acte extorqué illégalement et violemment à un parti; un acte dont les trois quarts de la population n'ont pas la moindre notion, la moindre idée; Charles-Albert n'a jamais joui des sympathies de la Lombardie; il n'en jouit pas actuellement. Ses généraux eux-mêmes le déclarent. On avait compté sur son armée, sur son assistance; de là les calculs de satisfaction pour la vanité et l'arbitraire. Quand l'armée a été battue, les sympathies ont dégénéré en haine et dans les plus indignes traitements.

« A qui veut connaître l'amour des Lombards pour Charles-Albert, nous dirons: Visitez le palais Greppi à Milan et vous y trouverez les traces de cet amour dans les trous de balles dont est criblée la chambre qu'y occupait Charles-Albert. Nous ajouterons: Il s'est enfié honteusement; la nuit, de la capitale de ses fidèles alliés les Lombards; un roi si méprisé ne peut être un roi du choix du peuple. Jamais roi ne fut traité aussi indignement que Charles-Albert par les Milanais. Comment peut-il avoir existé, comment peut-il exister encore à l'avenir affection et attachement entre lui et les Lombards? Les deux parties se trompent; l'une espère jouer l'autre, et lorsque l'Autriche redoutée aura été vaincue, ces deux alliés espèrent se débarrasser facilement l'un de l'autre.

« Charles-Albert travaille à la ruine et de son trône et de sa dynastie, comme s'il était le principal agent de Mazzini: lui qui fut le plus absolu des monarques, croit-il, par hasard, consolider son trône par l'adoption d'une politique de carrefour (una politica da trieto)? L'honnêteté et la justice sont des vertus dont un monarque, moins que tout autre, peut se passer. L'histoire n'offre pas d'exemple que des trônes se soient consolidés par la déloyauté et le parjure; et Charles-Albert n'assurera pas le sien après l'avoir miné par l'esprit de conquête et par une ambition sans mesure.

« Ayant confiance dans la justice de notre cause et dans la bravoure de mon armée, je vais droit à l'ennemi. Puisque notre modération dans la victoire n'a pas pu l'amener à la paix, que l'épée décide une seconde fois. La possession de Turin rendra peut-être plus faciles les négociations pour la paix.

» RADEZKY. »

Un de nos correspondants du Piémont, dit le Journal des Débats, nous adresse les détails suivants sur les forces des deux armées qui ont dû recommencer la guerre de Lombardie le 21 mars, et sur la position respective des deux partis avant la reprise des hostilités:

» Novarre, le 16 mars.

« A son retour en Piémont, à la suite de la capitulation de Milan, l'armée sardes n'offrait guère plus de 30,000 combattants sous les drapeaux; le reste était ou dispersé ou malade dans les hôpitaux. Trois mois après l'armistice, on comptait encore 18,000 fiévreux ou blessés dans les hôpitaux militaires. L'organisation du service des subsistances était déplorable, et celles des ambulances ne valait guère mieux. L'artillerie et la cavalerie étaient les deux armes qui eussent le mieux conservé la discipline et dont les dispositions belliqueuses étaient les meilleures.

« Aujourd'hui l'armée, confiée aux mains habiles du général Chranowski, présente une masse imposante de 120,000 hommes. Mais ces 120,000 hommes il faut distinguer ce qui est véritablement soldat, propre à faire la guerre et ce qui ne peut qu'être employé temporairement et à l'intérieur. Aussi appelle-t-on armée active, en Piémont, la partie seule qui dès aujourd'hui peut se lancer hors des frontières.

« Cette armée active est composée de huit divisions qui, le jour où l'armistice fut dénoncé, occupaient les positions suivantes: Chaque division se compose en général de deux brigades d'infanterie,

deux batteries d'artillerie, un régiment de cavalerie, une compagnie de tirailleurs, une compagnie de génie, un peloton de guides.

« Les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e divis ons, et celle de réserve, ont à peu près 10,500 combattants chacune; la 5^e, formée de soldats et d'officiers lombards, n'a pas plus de 7,500 combattants; la 6^e offre une force d'environ 7,000 hommes; la 7^e, une de 5,000 hommes. Ces deux dernières sont formées de bataillons de réserve. L'avant-garde est forte de 3,500 hommes; le génie, de 2,200 à 2,300 hommes.

« L'armée active offre donc une force totale qui peut être portée sans exagération à 80,000 combattants dont 65,000 de bonnes troupes, et 15,000 dont la guerre apprendra seule la valeur réelle.

« L'article se compose de vingt-et-une batteries de huit pièces chacune (cent soixante-huit bouches à feu), dont dix-huit piémontaises et trois lombardes. L'artillerie piémontaise est une des meilleures d'Europe, et son matériel est remarquablement bon.

« La cavalerie compte six régiments piémontais de 6 à 700 chevaux; plus trois escadrons des guides de 100 chevaux chacun, un régiment des chevau-légers lombards, et un autre régiment non encore au complet de dragons lombards. La cavalerie piémontaise est bonne, l'équitation est très-soignée. Son chiffre total est de 5 à 6,000 cavaliers montés.

« Le roi est général en chef, le général Chranowski est général-major, assumant la responsabilité des opérations militaires; le général Alexandre Lamarmora est chef d'état-major général; le général Cossat, sous-chef d'ét. t-major; le général Rossi commande l'artillerie; le colonel Alberti commande le génie. L'armée dispose en outre d'un parc de siège de 80 pièces de gros calibre.

« L'armée autrichienne, en Italie, est forte de 100,000 hommes et possède 190 pièces d'artillerie; mais elle est divisée en deux grands corps dont l'un occupe le pays vénitien, l'autre la Lombardie; en outre, cette armée est forcée de maintenir des garnisons dans plusieurs places fortes et des détachements dans presque toutes les villes, pour contenir les populations. Le corps d'armée actuellement en Lombardie monte environ à 50,000 hommes; qui probablement vont se concentrer en arrière de Traviglio pour disputer Milan à l'armée piémontaise, qui semble vouloir déboucher par Buffalera et Vigevano sur la Lombardie.

« Les Piémontais auront donc probablement, et dès le début de la campagne, à passer le Tessin, puis le Traviglio, en face de l'armée ennemie, puis enfin à lui livrer bataille, si ces deux passages effectués ne décident pas les Autrichiens à la retraite. Cette opération doit être regardée comme des plus difficiles, et si elle réussit, elle fera le plus grand honneur au général qui l'aura conduite. L'armée autrichienne a son aile gauche à Pavie, son aile droite en arrière de Magenta; mais toutes ces dispositions peuvent changer d'ici au 20 mars.

« L'armée autrichienne est bonne; mais il est certain qu'elle contient beaucoup de ferment de désorganisation. Il est positif aussi que les soldats piémontais n'ont pas d'enthousiasme pour cette guerre de Lombardie. Les deux généraux en chef se trouvent donc à chances égales sous ce rapport. Mais les Autrichiens ont une série de positions sur leurs derrières, qui manquent aux Piémontais; aussi une victoire de ceux-ci, malgré toute son influence morale, n'entraîne pas la fin de la guerre, tandis qu'une défaite de Piémontais peut amener les Autrichiens sous Turin.

« D'après la lettre qui précède, l'armée piémontaise a sa gauche à Novarre, sa droite à Voghera, son centre ou corps de réserve, à Alexandrie et à Casale. Ses avant-gardes sont postées, celle de la gauche à Buffalora, devant Magenta (route de Milan), celle du centre à Vigevano, et celle de la droite à Castel-San-Giovanni, sur la route de Voghera à Plaisance. Le Tessin coule entre les deux armées jusqu'à Pavie. Là, c'est le Pô qui les sépare, Plaisance (aux Autrichiens) étant située sur la rive méridionale.

« L'armée autrichienne occupe naturellement les contre-positions de la ligne de son aile gauche à Magenta, faisant face à la gauche des Piémontais; son centre, avec une partie de son aile gauche, à Pavie; et le reste de son aile gauche en avant de Plaisance, sur les bords de la Trébia, faisant face à la droite piémontaise, qui s'étend de Voghera à Stradella et à Castel-San-Giovanni.

« On pense que le maréchal Radetzky, malgré cette proclamation où il annonce à ses soldats qu'il va les conduire à Turin, laissera pour le moment l'offensive aux Piémontais. La question pour lui est de pouvoir juger ou deviner, d'après les premiers mouvements de Charles-Albert, si le roi, opérant par sa gauche, veut passer le Tessin avec ses principales forces pour marcher sur Milan, ou bien si, ne laissant qu'une ou deux divisions sur la ligne du Tessin, et opérant par sa droite, il veut s'avancer, avec le gros de son armée, par la rive méridionale du Pô, dans les duchés de Parme et de Modène. L'une ou l'autre de ces deux manœuvres étant également admissibles, le maréchal Radetzky tient ses réserves en arrière de Milan pour être à même de les porter au besoin sur le Tessin ou sur le Pô. Telle est l'idée que l'on peut se former de la situation respective des deux partis.

« L'incident de Parme n'a en lui-même aucune importance militaire. On se tromperait fort en croyant que les Piémontais ont pris possession de cette ville, puisqu'ils n'ont pas encore bougé, et que d'ailleurs il leur faudrait à l'abord occuper le duché de Plaisance, qui est situé entre celui de Parme et le Piémont. Parme est à vingt-cinq lieues de la frontière piémontaise.

« La Concordia de Turin du 17 mars publie en langue française la proclamation suivante de Charles-Albert, aux Savoyards:

« Braves Savoyards! l'armistice est dénoncé, et dans peu de jours nous reprendrons la lutte contre notre implacable ennemi. Dans cet instant solennel votre roi s'adresse à vous avec confiance, car votre antique valeur et votre fidélité inébranlable furent dans tous les périls les plus sûrs soutiens de notre maison.

« Vous saurez conserver dans nos nouveaux combats la réputation glorieuse qui fait de vous l'émulation de toute l'armée; vos vaillants bataillons nous conduiront à la victoire. Braves enfants de la gloire, la lutte sera glorieuse, et bientôt chacun de vous s'écriera avec orgueil au sein de sa famille: J'étais un des libérateurs de l'Italie.

» Alexandrie, le 16 mars 1849. » Du quartier-général principal.

» CHARLES-ALBERT. »

« La proclamation suivante a été affichée à Livourne le 15:

« Citoyens Livournais, je m'empresse de vous transmettre la dépêche suivante, que je reçois à l'instant, quatre heures et demie: Le duc de Modène a pris la fuite, il a laissé une proclamation par laquelle il déclare que la cause de son départ est la reprise des hostilités entre les Piémontais et les Autrichiens. On entend une vive canonnade du côté de Bologne. Je suis en communication avec les envoyés du Piémont, de Rome. Le temps sont arrivés, il faut que le peuple n'ait qu'une seule volonté; qu'il prenne les armes et combatte pour la patrie. Il est sûr de vaincre, car un peuple ne meurt pas!

» Livourne, 15 mars 1849. » GUERRAZZI. »

Rome, 16 mars.

« Il y a eu une tentative de réaction hier, elle a été facilement comprimée par la garde nationale. Les troubles avaient eu lieu à l'occasion des cloches. Voici comment le Monteur romain rapporte les faits:

« Hier, la loi de la république n'a pas été respectée. Hier matin, trois commissions, conformément au décret de l'assemblée, ayant demandé aux pères de la congrégation de Saint-Philippe la livraison des cloches qu'ils avaient en plus de l'ordonnance, ces pères ne refusèrent pas directement, mais ils exposèrent hypocritement le saint-sacrement comme s'il s'agissait de détourner un fléau et comme si la religion de Christ dépendait du plus ou du moins de cloches. A l'aide de ce moyen, les dits congréganistes parvinrent à rassembler autour de leur établissement une foule composée de la partie du peuple la moins éclairée.

« Les commissaires ne voulant pas employer la force, ont suspendu l'u

peration, donnant ainsi une preuve de la prudence et de l'humanité avec lesquelles procède le gouvernement républicain. Mais le peuple romain, indigné de cet acte perfide d'hypocrisie et d'imposture, veut que les lois de la république soient exécutées.

Aussi le soir, un grand nombre de braves citoyens se présenta audit établissement pour exiger que le décret de l'assemblée reçut son exécution, personne ne répondant à leur sommation, et les portes étant barricadées à l'intérieur, le peuple y mit le feu, qui bientôt lui livra passage. Alors l'autorité fut intervenue, ce qu'elle fit aidée de la garde nationale et des carabiniers. Le feu fut éteint et l'on trouva qu'une partie des plus jeunes pères avaient été enchaînés par les plus âgés qui les traitaient en despotes hypocrites. Les jeunes frères patriotes et généreux, se sont jetés avec effusion dans les bras des citoyens et des soldats qui les avaient délivrés.

Au reste, tout a été religieusement respecté, et la loi a été exécutée. Les loches sont au pouvoir de la république, excepté celles de St-Philippé, que nous a laissées; mais les fils du mensonge et de la malignité, qui avaient essayé de surprendre la bonne foi du peuple romain, seront sévèrement punis. En ce moment, ils sont sous la main de la justice. *Vive la république!*
Rome, 11 mars. Le directeur, F. MECCI.

Nouvelles de l'Inde britannique.

Nous complétons le résumé des nouvelles arrivées par la dernière malle.

Les Anglais et les Indiens ont mis à profit leur inaction pour faire des tranchements, et se prémuir contre une surprise, en attendant les renforts que chacun des deux généraux attendait pour livrer une bataille décisive. L'armée de lord Gough devait se grossir de presque toute la division du général Whish, qui avait quitté Moultan le 2 février, et que l'on espérait voir arriver le 14 ou le 15 sur les bords du Djélain. Les Sikhs comptaient sur l'adoption des forces de Tchattar-Singh qu'on dit enfin arrivé au secours de son camp. Une grande bataille est donc imminente, à moins que Chère-Singh ne soit découragé par les nombreuses défections qui ont lieu chaque jour dans son camp, et ne renouvelle à des conditions plus modestes ses propositions de paix et de soumission.

Un officier anglais prisonnier, auquel Chère-Singh permit de se rendre auprès de lord Gough sous la promesse de revenir le jour suivant, dit que les Sikhs ne comptent qu'environ 18,000 hommes de troupes régulières et 70 pièces de canon. Ils avouent avoir perdu 1,200 hommes dans le dernier combat, parmi lesquels leurs plus habiles artilleurs. A la nouvelle de la chute de Moultan, l'armée a été frappée de stupeur, et depuis ce moment chaque soldat s'efforce de se faire un moyen de désertion.

Aux défections journalières qui affaiblissent le camp de Chère-Singh, il faut ajouter les haines religieuses qui viennent d'éclater entre les Sikhs et les Musulmans du Pandjâb. On se souvient que lorsque Chère-Singh sortit de Moultan avec son armée, les Sikhs insultèrent les sectateurs du prophète en faisant des porcs dans les mosquées qui se trouvaient sur leur passage. Les Afghans, qui sont aussi mahométans, ont insulté à leur tour les Sikhs, dans la prise d'Attok, en violant tous les harems; et maintenant, les troupes appelées à défendre la même cause sont sur le point de s'entr'égorgner pour des susceptibilités religieuses: ce n'est pas une bien brillante perspective pour l'indépendance du Pandjâb.

Lorsque la division qui a fait le siège de Moultan aura rejoint le camp de Chillianwalla, lord Gough pourra opposer aux Sikhs une armée de 60,000 hommes, et environ 110 pièces d'artillerie. En aucun temps, les Anglais n'ont opposé aux Indiens autant de forces réunies, bien qu'ils aient eu affaire plus d'une fois à un ennemi plus redoutable que Chère-Singh.

Le général Whish a emmené avec lui le fameux Moulradj, qu'on a dit être une grande, et du plus beau type qu'on puisse voir dans la race des Bakhshians. Sa mère, ses enfants, et tous les membres de sa famille que les bombes ont épargnés, sont restés à Moultan, sous la garde d'un corps de Cipayes qui ne les laisse communiquer avec personne.

Après qu'en pénétrant dans la citadelle, on des caisses pleines d'or étaient unoncées dans les décombres, les troupes anglaises se sont livrées au pillage et plus effréné, jetant tous les objets précieux par-dessus les murailles, afin que leurs compères, placés sous les bastions, les fissent promptement disparaître à l'insu des officiers supérieurs. Loin de contenir cet ignoble élan, le général Whish semble l'avoir volontairement secondé en décidant que la ville sera livrée au pillage, et qu'elle sera ensuite frappée d'une rançon de 40 lacs de roupies (5 millions de florins) à partager entre ceux qui ont fait le siège.

Quant il n'y eut plus rien à piller dans le fort, on rendit les honneurs funéraires aux restes des deux agents politiques Vaus-Agnew et Anderson, dont l'assassinat fut la cause primitive de la guerre actuelle. Leurs squelettes étaient parfaitement conservés, et l'adhésion du crâne aux vertèbres était encore assez grande pour qu'on ait pu se convaincre que la tête de ces infortunés n'a pas été, comme on l'a dit, détachée du tronc et exposée aux portes de la ville. On assure même que Moulradj a entre les mains une déclaration autographe de ces deux officiers, établissant qu'il n'a pris aucune part à l'attentat dont ils ont été les victimes.

Si cela était, il est plus que probable que la vie du Dewan serait épargnée, et la liberté même pourrait lui être rendue, dans une certaine mesure, s'il parvenait à prouver, comme il s'en est fait fort, de n'avoir agi que sous les ordres formels du Maharadja et du Durbar de Lahore.

Les mouvements inqualifiables de Dost-Mahomet, émir de l'Afghanistan, préoccupent tous les généraux anglais qui commandent dans le Pandjâb; nous en rendons compte prochainement, ainsi que de l'invasion dont le Népal semblait menacer la présidence de Calcutta.

Assemblée nationale allemande.

DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE M. WELCKER.

Séance du 20 mars.

Après la reprise de la discussion sur la motion Welcker, la parole est donnée à M. Buss.

Réunis, dit l'orateur, nous formons une puissance sans la permission de laquelle il ne saurait être tiré un coup de canon en Europe; mais nous sommes en beau chemin pour rendre l'Allemagne encore plus faible qu'elle ne l'était du temps de la diète germanique. On met en jeu non-seulement des intérêts et des races opposés, mais même des antipathies religieuses. Après cet exorde, l'orateur s'attache à établir qu'on doit tenir compte des besoins et des divers nationalités. Il déclare que la crainte de voir l'Autriche détachée de l'Allemagne l'avait engagé à partir au mois de décembre pour Olmütz. Je m'y suis mis en rapport, poursuit-il, avec le président du conseil des ministres et une foule d'autres personnes, et j'ai pu me convaincre que le gouvernement autant que le peuple était essentiellement allemand. Cette certitude m'a tranquilisé; car une puissance de 33 millions d'âmes doit commander le respect, d'autant plus que les sympathies d'une grande partie de l'Allemagne lui sont acquises. La nouvelle constitution autrichienne est autant que toute autre propre à favoriser le développement de la liberté. Quant aux droits fondamentaux, il ne paraît pas qu'ils satisfassent tous les vœux de la nation allemande, et en les modifiant, on ouvre la voie au rapprochement de l'Autriche. Il faut déplorer sans doute que l'Autriche ne veuille pas une chambre des représentants du peuple, mais ce n'est pas là le dernier mot de l'Autriche. Quant à l'entrée des peuples autrichiens non-allemands dans la confédération allemande, on ne devrait pas faire si peu de cas des Croates et d'autres nationalités esclavonnes. La culture allemande est sous bien des rapports efféminée. Ne vous opposez pas à ce que la mâle énergie de ces peuples vienne réjouir notre débile civilisation.

M. Zittel. Nous savons très bien que l'Autriche ne saurait maintenant entrer dans la confédération allemande; je dois cependant ajouter que nulle part le besoin d'une union avec l'Autriche n'est plus vivement senti que dans le

grand-duché de Bade. Cependant, sur la simple possibilité que l'Autriche y entrera plus tard, nous ne saurions retarder le moment de nous constituer, sans causer la ruine de l'Allemagne. Après tant d'illusions, le peuple allemand veut enfin arriver à une unité réelle et forte. Il ne veut plus de l'ancienne diète germanique, ni d'un dictateur, ni d'un empereur pour le terme de six ans. Si nous ne parvenons pas maintenant à nous constituer et que nous nous laissions imposer une constitution, il ne faut pas se consoler par l'idée que le peuple se soulèvera une seconde fois. Le peuple a éprouvé que les révolutions sont fort coûteuses. Si nous nous séparons sans prendre une décision, nous abandonnerons le terrain à deux partis, au parti de la réaction et à celui de la république rouge, et dans la situation actuelle, il n'est point douteux lequel des deux triomphera.

M. Fröbel reconnaît l'urgence de hâter les délibérations, et il votera pour chaque proposition qui tendra à ce but. Mais la motion de M. Welcker ne conduit pas au but. La suprême assemblée législative d'une nation doit, dans toutes les circonstances, maintenir sa souveraineté. Elle ne doit pas se laisser influencer par chaque événement extérieur, ni par chaque nuage qui paraît à l'horizon politique. L'Allemagne ne saurait se régler d'après un grand empire dont la situation varie chaque jour. Il se peut qu'on échange des notes et qu'on invente des nouvelles pour conduire cette assemblée vers le point où l'on veut la faire arriver. La motion de M. Welcker est le point culminant de cet état de dépendance. Pour ce qui est de l'Autriche, l'orateur pense que l'Allemagne doit pas désigner une alliance avec les races non allemandes. La démocratie a peut-être poussé des racines plus profondes chez les Croates et les Valaques que dans mainte province obscure de l'Allemagne. Mais la déraison, qui veut faire de l'histoire à Olmütz, nous a barré ce chemin. Bien que je sois convaincu qu'on ne peut pour le moment tenir aucun compte de l'Autriche, je me prononce cependant dans tous les cas contre la dignité impériale héréditaire. Un empereur héréditaire est un anachronisme. Dans le moyen-âge, il était l'antipode du pape; placée sur une tête protestante, cette dignité ne pouvait jamais être une puissance catholique, l'empereur n'est qu'un calife, un czar. Un empereur constitutionnel est tout aussi inconcevable qu'un Dieu constitutionnel. Il paraît que le principe monarchique, devenu caduc, retombe dans l'enfance. Vous aurez probablement une majorité en faveur d'un empereur, et je ne m'en afflige pas. Permettez seulement que moi et mes amis politiques nous nous regardions comme les porte-étendards de l'avenir. Le parti conservateur et la réaction ont depuis longtemps rendu hommage au principe: *Après nous le déluge*. Notre devise à nous est au contraire: *Après le déluge arrive notre tour*.

M. de Reden: L'orateur qui m'a précédé à la tribune veut la république démocratique; moi, je veux une monarchie libre. Moi, je regarde le gouvernement autrichien comme trop loyal pour vouloir s'opposer à main armée à une décision de cette assemblée. Indépendamment de cela, il n'a pas assez de troupes et d'argent pour une pareille entreprise. Il a besoin de ses 600,000 hommes pour arranger ses propres affaires. De nouveaux impôts et de nouveaux emprunts sont devenus impossibles. Quant aux intérêts industriels et commerciaux des états limitrophes, si, en effet l'Autriche veut entretenir des rapports intimes avec l'Allemagne, elle tendra la main à une union douanière. L'orateur réfute l'assertion que la politique commerciale de la Prusse dépend de l'Angleterre. Un roi de Prusse, mais non pas un empereur héréditaire, pourra être dangereux à la liberté de l'Allemagne, car celui-ci devra s'appuyer sur le peuple. La démocratie veut un Allemand pour chef de l'empire. Or, il n'y a qu'un empereur héréditaire qui puisse être Allemand; un empereur temporaire ne cessera pas d'être Prussien, Bavaois, etc. Il n'y a que la dignité d'empereur héréditaire qui offre des garanties contre les dangers auxquels le premier empereur est exposé. Ce n'est pas sans résistance à l'extérieur que l'Allemagne pourra se mettre aux rangs des grandes puissances, et l'on n'entreprend pas une pareille lutte à outrance pour une dignité qui ne doit durer que 6 ans. La meilleure preuve que ce n'est qu'un empereur héréditaire qui nous donnera de la force et de la puissance vis-à-vis de l'étranger, c'est la résistance qu'il y trouve. L'unité allemande est le mot de passe d'une révolution européenne. Par elle nous assurons le succès de la révolution. Un poète allemand a dit: L'Allemagne n'aura pas de chef, à moins qu'il ne soit oint de la démocratie pure, et moi je dis qu'un chef de l'empire élu par nous est le plus grand triomphe que la démocratie puisse obtenir.

M. Simon de Trèves: L'année dernière, l'Autriche devait envoyer des députés à Francfort pour assister au confectionnement de la constitution, que nous seuls avions le droit de donner à l'Allemagne. Pourquoi en est-il maintenant tout autrement en Autriche? Pourquoi les sympathies allemandes y sont-elles comprimées et le drapeau noir-rouge-et-or arraché de la tour de St-Etienne? A l'heure décisive, le peuple allemand veut savoir sur qui en doit retomber la responsabilité. L'assemblée nationale avait le pouvoir d'assurer la souveraineté nationale, mais malheureusement elle a repoussé la proposition de l'armement du peuple et augmenté l'armée active, qui sert une autre puissance que la sienne, et maintenant il nous faut invoquer le secours de cette puissance. Au lieu de voir jusqu'au fond des choses et de demander des faits, on s'est laissé leurrer par des phrases ministérielles. On n'a rien fait et l'on s'est même abstenu de faire ce que l'assemblée avait enjoint au ministère de mettre à exécution. L'orateur rappelle les promesses faites par M. de Schmerling touchant la Hongrie, les principautés danubiennes et la sécurité de la frontière de l'est. Il désire voir les documents y relatifs. Tous les membres du présent ministère ont eu une part égale dans l'armistice et dans la chute de Vienne. Plusieurs n'ont voté alors pour l'armistice que pour mettre à couvert la responsabilité de l'empereur héréditaire. Après le 6 octobre, la force des peuples magyars et allemands en Autriche n'était pas encore paralysée et Vienne aurait pu être encore sauvée. On dirait que la ruine de Vienne était décidée, afin que la maison de Habsbourg ne pût entrer en concurrence avec celle de Hohenzollern pour la dignité impériale. Jusqu'au dernier moment, nous avons soutenu les Allemands de l'Autriche et nous leur avons sacrifié un de nos meilleurs frères. Il a combattu à Vienne, et il y est mort lorsque M. Welcker n'était pas encore revenu d'Olmütz pour nous apprendre comme on meurt pour ses convictions. Les liens qui nous unissaient à l'Autriche sont déchirés, et rien ne peut nous rapprocher d'elle. Admettre toute la monarchie dans l'état fédéré, c'est une illusion, une chambre des représentants du peuple qui parlent des langues différentes, est chose impossible, et nous ne voulons pas forcer les tribus non allemandes à se joindre à nous. Pour ce qui est des avantages matériels, nous savons que le bien-être n'est possible qu'avec la liberté. On s'agit d'ailleurs en Italie et en Hongrie les marchés qu'on nous offre? Il faudrait d'abord les conquérir et les souiller de notre sang. Il n'est malheureusement que trop vrai, il existe une petite Allemagne, pour me servir de l'expression consacrée; la liberté et la culture ne peuvent être sauvées que par cette petite Allemagne. Mais j'exige de cette dernière qu'elle sauvegarde les libertés du peuple décrétées par cette assemblée et qu'elle nous offre la possibilité de redevenir la grande Allemagne; je doute cependant que ces deux conditions puissent être remplies par un empereur héréditaire prussien. Le centre de gravité, comme l'a déjà dit M. Vogt, ne sera pas ici, mais à Berlin. De même que le ministère Brandebourg ne s'est pas retiré et n'a pas respecté les droits du peuple, ainsi que vous l'avez demandé, de même il ne publiera pas les droits fondamentaux, parce que vous le voulez. On n'adoptera pas non plus à Berlin la loi électorale de l'empire. On continue à l'heure qu'il est l'instruction au sujet du refus de l'impôt, on veut introduire la censure et supprimer les lois des 6 et 8 avril, parce que ce serait tyrannie de l'exiger que le roi tienne sa parole. On fonde son espoir sur les chambres de Prusse, mais M. de Manteuffel a menacées de les dissoudre et de maintenir l'état de siège, si elles n'adoptaient pas les lois exceptionnelles. On nous dit qu'il en sera autrement quand toute l'Allemagne sera réunie. Je n'en crois rien. Vous avez vu que le ministère Brandebourg est resté au pouvoir en dépit du peuple prussien, en dépit des chambres prussiennes et de l'assemblée nationale. Ce qui fait le malheur de l'Allemagne, c'est que nous avons partout des ministères de minorité. Quand les ministères ont la minorité, croyez vous peut-être qu'ils se

retirent? Bien au contraire, ils en appellent à l'armée et renvoient les chambres. Votre empereur héréditaire, loin de protéger la liberté, ne fera que fortifier à Berlin le pouvoir qui opprime la liberté. On dit que personne ne sera contraint d'accéder à l'empire héréditaire, mais il paraît cependant qu'on veut forcer la Westphalie et les provinces rhénanes, ces pays catholiques, à y adhérer; c'est à cette circonstance que se rapporte peut-être la nouvelle donnée par la *Réforme allemande*, que le huitième corps d'armée sera transféré dans le grand-duché de Bade et que des troupes badoises seront envoyées en Westphalie.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer qu'un empire héréditaire empêcherait l'Autriche d'accéder à l'état fédéré. Si, dit-il, vous ne tendez pas la main aux Autrichiens allemands à l'heure du danger, vous ne pourrez faire valoir plus tard des droits sur ce pays. On me demandera peut-être ce que je propose. Sans doute, l'union de l'Allemagne est une question difficile à résoudre. On ne la réalisera que si les princes et les peuples restent fidèles à l'esprit qui a produit les journées de mars; à cette époque, le roi de Prusse a déclaré qu'il voulait être le protecteur de l'Allemagne dans le danger, mais non son maître. S'il veut être son protecteur dans ce sens, la gauche le soutiendra pour sauver la patrie. Je ne crois pas, au reste, à une intervention de la Russie ou de la France. Si cette assemblée n'accomplit rien, alors M. Welcker a raison, le peuple a été trompé. Mais moi et mes amis nous ne l'avons pas trompé, nous sommes restés fidèles à notre mandat de mars. Et si nous ne pouvons rien faire ici, nous arborerons notre drapeau ailleurs; on le verra et il triomphera, quand même quelques-uns d'entre nous achèteront ce triomphe au prix de leur vie. Nous nous rappellerons ces paroles du poète: „La vie n'est que le bien suprême, mais le plus grand des maux, c'est de se sentir coupable.”

M. Gager de Darmstadt: Comme le besoin le plus urgent est de terminer promptement la constitution, je vote pour les conclusions du comité, parce qu'elles me paraissent être la solution raisonnable de notre tâche. J'aurais désiré qu'on eût tenu compte davantage des observations d'un grand nombre de gouvernements; mais leurs principales propositions ont été prises en considération, et comme les gouvernements ont déclaré d'avance vouloir dans cette supposition accepter la constitution, il n'est pas à craindre qu'ils refusent après coup de la sanctionner. Je ne crains pas des obstacles de la part des gouvernements. Nous avons besoin avant tout de l'appui du peuple. Je ne crains pas non plus l'octroi d'une constitution; car il faudrait que les gouvernements arrivassent à cet effet à une entente, qu'on ne peut pas espérer non plus pour ce but; car les intérêts sont trop divergents. Nous n'avons pas à redouter non plus une protestation de la part de l'étranger. Tant que les traités ont été maintenus, on ne s'est mêlé des affaires intérieures d'aucun état. On a laissé faire la France et la Belgique, on nous laissera faire aussi et on ne nous empêchera pas de nous donner une constitution, dont nous ne pouvons nous passer. J'avoue que je ne suis pas aussi bien renseigné que je devrais l'être dans ma position. Quand il ne me m'a pas été possible de faire représenter l'Allemagne par un envoyé, ainsi que l'exige sa dignité, je n'ai pas voulu nommer des agents subalternes qui me servissent d'espions et il n'en est résulté aucun préjudice. Mais je déclare de nouveau qu'une note, dans laquelle la Russie dit qu'elle envisage comme un *casus belli* la nouvelle constitution de l'Allemagne, si elle n'est approuvée par les puissances garantes du comité de Vienne, n'existe pas. Je ne redoute pas la protestation de l'étranger, parce que l'Allemagne est un grand peuple belliqueux de 40 millions d'hommes, qui, malgré la divergence des intérêts, sont unis par le patriotisme. Le plus grand danger m'apparaît dans l'impatience du peuple, qui désire posséder enfin une constitution dans les formes. Je ne veux pas une diète, c'est pourquoi je ne vote pas pour le directoire, qui serait à peu près la même chose, mais je veux une constitution où une véritable représentation du peuple puisse subsister à côté d'un pouvoir central fort et unitaire. Pour ce qui est de l'Autriche, l'orateur regarde la monarchie collective comme formant un tout ferme et compacte, et pense qu'il est impolitique de spéculer sur sa décadence et sa dissolution. Mais, dit-il, il ne faut pas nous détacher tout-à-fait de l'Autriche. Sans doute, l'union avec cette puissance offre de grandes difficultés, elles ne sont pas insurmontables. Ce qui me paraît le plus convenable, c'est de conclure un traité offensif et défensif, et les intérêts de notre union avec l'Autriche sont trop importants pour que nous ne nous exposions pas nous-mêmes aux dangers d'un pareil traité. Nous remplissons alors le rôle que remplissent maintenant les Russes, mais nous le ferons dans l'intérêt de la prospérité de toute l'Allemagne. L'orateur s'attache ensuite à démontrer la communauté des intérêts politiques de l'Allemagne et de l'Autriche relativement aux principautés danubiennes, à l'Italie, etc. Si, dit-il, l'Autriche était restée dans la confédération, on n'aurait pas pu placer à la tête de l'empire d'Allemagne un chef suprême, mais il aurait fallu adopter un directoire. Après avoir repoussé le reproche d'intriguer en faveur d'un empereur héréditaire prussien et déclaré qu'il n'avait jamais eu recours à de vils moyens, et qu'avant d'entrer au ministère il avait fait connaître franchement ses opinions au vicar de l'empire, M. de Gager poursuit: Je m'étonne qu'on regarde comme quelque chose d'inouï de placer un souverain héréditaire, au-dessus de trente-quatre princes héréditaires, après que cela a existé pendant plusieurs siècles en Allemagne. Nous avons en les Mérovingiens, les Carolingiens, les Hohenstaufen, les Habsbourg, etc. Sans doute c'était un empire électif, mais il s'est propagé pendant des siècles dans la même dynastie; ainsi l'empire électif n'aurait été qu'un mensonge? La même idée s'est reproduite au congrès de Vienne. Lors des discussions du parlement préparatoire, ceux-là même qui inclinaient pour la république étaient disposés à se prononcer pour la monarchie, le peuple ne leur paraissant pas encore mûr pour la république.

L'orateur présente un exposé des négociations qui ont eu lieu en mars dernier, avec son concours, entre plusieurs gouvernements allemands au sujet de la future constitution de l'Allemagne, et desquelles il ressort que déjà alors les gouvernements étaient d'accord pour placer la Prusse à la tête de l'Allemagne. L'antipathie qui se manifeste actuellement dans le Sénat de l'Allemagne ne provient pas des intérêts confessionnels ou matériels, mais du particularisme par lequel on cherche à confondre les idées. Si, dit l'orateur en terminant, la révolution de mars n'a pas produit les résultats qu'on en attendait, c'est la faute de ceux qui ont voulu adopter d'autres tendances que celles de la majorité du peuple. On nous reproche de ne pas avoir sauvé Vienne. C'est là une phrase banale; la chose n'était pas en notre pouvoir. Fallait-il envoyer des armées prussiennes en Autriche pour provoquer la guerre civile? L'insurrection de Vienne au mois d'octobre dernier a été l'œuvre d'une minorité qui ne savait pas se modérer et qui a voulu implanter la république au milieu d'une population connue par sa fidélité. De là les scènes affreuses, que moi aussi je déplore. Mais le ministère de l'empire a rempli son devoir en ne secondant pas cette insurrection. L'orateur termine par une citation tirée de Walther von der Vogelweide et qu'il rapporte à l'appui de son opinion en faveur d'un chef unique de l'empire.

M. Berger: Je suis peut-être le dernier député autrichien qui parlera à cette tribune. L'empire d'Allemagne a été détruit par les souverains particuliers. L'empereur est mort de défaillance; si l'on veut le faire revivre, il faut supprimer les souverains particuliers. M. le président du conseil des ministres regarde comme une chose certaine la séparation de l'Autriche. Mais je lui demanderai s'il a le droit de fermer la porte avant d'avoir entendu le dernier mot de l'Autriche. M. Welcker, le plus chaud partisan d'une grande Allemagne, se sent épris un beau matin de l'idée d'un empereur héréditaire. Je regrette que l'ardeur juvénile de M. Welcker se soit communiquée à la majorité de l'assemblée et que cette dernière se montre disposée à effectuer le compromission plus promptement encore que la réflexion ne succède à la précipitation. L'orateur avoue que la nouvelle constitution de l'Autriche ne laisse pas une porte ouverte pour une union avec l'Allemagne. Mais, selon lui, la constitution octroyée de l'Autriche n'a pas encore une force vitale. La note autrichienne va déjà plus loin que la constitution octroyée, attendu que le gouvernement y propose d'envoyer des députés à la chambre des états et qu'il demande qu'on réponde à ses propositions.

— L'Autriche n'a pas encore dit son dernier mot. Le gouvernement des Autrichiens, le peuple est permanent; nous autres députés autrichiens, nous sommes la seule expression légale et certaine de l'opinion publique. Le peuple autrichien ne veut pas se détacher de l'Allemagne; il l'a déclaré dans des adresses, transmises de la Bohême, du Tyrol, etc. MM. de Würth et Arneth ont fait hier, avec un sentiment d'honneur bien bizarre une déclaration qui a obtenu les suffrages de l'assemblée. Quant à nous autres Autrichiens, nous dédaignons de mendier de pareils suffrages. Les représentants du peuple autrichien se trouvent ici à un poste abandonné; ils ne doivent pas le quitter: quiconque s'en écarte, trahit son devoir. Si M. le président du ministère a songé, déjà au mois de mars dernier, à un empire prussien, on n'aurait pas dû inviter les Autrichiens à siéger au parlement. Je ne désire pas la guerre civile; mais si l'Autriche tient sérieusement à conserver son influence en Allemagne, elle saura bien terminer ses autres conflits en Hongrie, etc., et vous opposer alors ses armées. La détresse financière existait déjà l'année dernière, et cependant on n'a eu qu'à frapper le sol pour en faire sortir des armées. On nous menace, pour le cas où le roi de Prusse n'accepterait pas la couronne impériale, d'une révolution de palais ou d'une émeute dans les rues, et ces menaces sont faites par un parti aux yeux duquel toute révolution est un crime; ainsi vous fondez votre argument en faveur de l'empire sur un crime. Pour ce qui est de l'insurrection de Vienne, le ministère de l'empire, sans prendre parti ni pour le gouvernement ni pour la révolution, aurait pu tenter la voie de la conciliation. La révolution n'avait pas un caractère républicain, mais elle était dirigée contre la camarilla. Si vous voulez laisser à l'Autriche la faculté d'accéder à l'état fédéré, il vous faut nommer un directeur ou un lieutenant de l'empire, mais non pas un empereur héréditaire. Si les provinces austro-allemandes étaient représentées ici au complet vous n'auriez pas la majorité pour l'empire prussien. Vos regrets touchant la séparation de l'Autriche ne sont que des phrases banales. Une fois que l'Allemagne sera prussienne, vous ne pourrez plus conquérir les provinces austro-allemandes, car elles veulent être allemandes et non prussiennes. C'est pourquoi ne prenez pas de décision avant d'avoir fait proposer à l'Autriche vos dernières conditions par le ministère de l'empire. Mais si, dans votre fanatisme pour un empereur, vous persistez à créer un empereur héréditaire prussien, vous trahissez la liberté, l'unité et l'avenir de l'Allemagne.

Seance du 22 mars.

On continue le vote sur les amendements à la motion de M. Welcker.

La proposition de M. Radowitz, tendant à faire voter en bloc sur la constitution et à ajourner l'élection du chef de l'empire jusqu'au moment où tous les gouvernements auront déclaré adopter la constitution, est rejetée sans scrutin.

La proposition de M. Eisenstuck, d'après laquelle l'assemblée voterait séparément et sans discussion sur les divers paragraphes de la constitution, de manière cependant à ce que le vote sur le chef de l'empire soit renvoyé jusqu'à la fin, est adoptée par 282 voix contre 246.

La seconde motion de M. Eisenstuck, tendant à faire déclarer nulle et non avenue la constitution octroyée de l'Autriche, tant qu'elle est en contradiction avec les décisions de l'Assemblée nationale, a été rejeté par 257 voix contre 174.

Une proposition de MM. Goltz, Pattai, Vogt et autres membres de la gauche, tendant à prononcer l'adoption définitive de la loi électorale, telle qu'elle avait été rédigée pour la 2e lecture, n'a pas été reconnue urgente.

Une lettre du président provisoire du ministère de l'empire, M. de Gagern, informé le président de l'Assemblée nationale que le ministère en masse, y compris les sous-secrétaires d'état, a donné sa démission, qui a été acceptée par le vice-roi de l'empire. Les ministres resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Demain, l'Assemblée passera au vote sur la constitution d'après le mode proposé par M. Eisenstuck.

Nouvelles d'Orient.

CONSTANTINOPLE, 6 MARS. — Je vous informais par ma dernière lettre que l'Autriche suivait avec la Porte des négociations très-actives pour acheter la flotte égyptienne. Tant que l'affaire est traitée sous le manteau, elle paraissait fort simple: la Porte, ayant besoin d'argent, priait l'Egypte de lui en prêter. Abbas-Pacha, sollicité par l'Autriche de lui vendre une flotte qui lui est devenue inutile, trouvait un moyen de s'en procurer, et déjà ordre avait été donné à Alexandrie d'armer trois vaisseaux, deux régates et deux corvettes. Tout paraissait terminé, lorsque la France et l'Angleterre ont eu avis de la négociation. Immédiatement le général Aupick a fait à ce sujet une communication à la Porte, et sir Stratford-Canning ne tarda pas à s'associer à cette démarche de la France. Il paraît que les réclamations de ces deux représentants ont été très-fermes et très-nettes, car la Porte y a vu un motif suffisant de se dégager de sa promesse et elle a déclaré à l'Autriche qu'elle ne pouvait passer outre à l'opposition de ces deux cabinets. Une lettre vizirienne va être expédiée à Abbas-Pacha, pour contremander les armements. Cette lettre sera portée par Muhtar-Bey, l'agent du vice-roi; il part pour Alexandrie, dans quelques jours, sur le paquebot égyptien Nil.

En Valachie comme en Transylvanie la situation des choses est toujours la même. La Russie, loin de tenir compte des représentations qui lui ont été faites par la France et l'Angleterre, augmente ses forces, et l'on apprend que le 5^e corps, commandé par le général Mouravieff, a reçu l'ordre d'entrer en Moldavie. Déjà vingt mille hommes y ont pénétré et se dirigent sur Bucharest; vingt mille hommes entreront encore dans quelques jours, et l'effectif des troupes russes, tant dans les principautés danubiennes qu'en Transylvanie, sera de cent vingt mille hommes.

C'est une circonstance d'autant plus heureuse pour l'Autriche, qu'elle pourra ainsi, au besoin, jeter 30,000 ou 40,000 hommes de plus en Italie.

Ici les armements continuent et les bruits les plus contradictoires ne cessent de circuler. Ce qu'il y a de positif, c'est que la Russie est très-mécontente de n'avoir pu lier les mains à la Porte par un traité particulier. Déjà quelques troubles suscités par cette puissance ont eu lieu en Bosnie; elle a armé la Serbie; le propage en Bulgarie des écrits séditieux pour exciter les Bulgares à secouer le joug des infidèles; enfin tout semble indiquer qu'en ce moment elle n'attend pour rompre que d'avoir bien préparé les populations à la recevoir en libératrice sur cette rive du Danube.

Une entente parfaite sur toutes les questions continue à régner entre le général Aupick et sir Stratford Canning.

Nouvelles de France.

PARIS, 22 Mars. On lit dans l'Estafette: L'émotion produite hier par la scission qui a éclaté dans le sein de l'Assemblée nationale n'est pas encore complètement calmée aujourd'hui; cet incident, comme on le sait, a été l'objet de quelques rassemblements dont l'aspect ne présente rien d'hostile. Dans la matinée, des groupes assez nombreux se sont encore stationnés dans les quartiers populaires, mais sans qu'on y remarque la trace de tentatives contraires à l'ordre.

— La résolution prise par la minorité de l'Assemblée de faire une scission, n'a point été spontanée. On annonce que le mot d'ordre avait été donné dès hier soir, et que ce matin, il y avait eu conférence dans les réunions du Palais-National des Beaux-Arts et de la Montagne.

Environ 350 membres, les uns meneurs actifs de cette intrigue, les autres curieux ou indécis, ont assisté à la réunion.

— Le journal de M. Proudhon s'indigne de la pusillanimité des représentants qui n'ont point persisté à se séparer de l'Assemblée nationale. En conséquence, il propose:

Qu'invitation soit faite à tous les représentants du peuple qui ont persisté dans leur abstention; — à tous les rédacteurs de la presse républicaine; — à tous les présidents et secrétaires de clubs; — à tous les membres de comités électoraux, et à tous les citoyens qui voudront prendre part à cette protestation solennelle, de se réunir le jour même où sera proclamée la loi sur les clubs, et d'aviser immédiatement aux moyens d'organiser la résistance à l'arbitraire.

— M. Ledru-Rollin, dans sa déposition devant la haute-cour de Bourges, s'est posé en professeur de révolutions, et a débité, avec un cynisme incroyable, les maximes que voici:

„CROYEZ-VOUS DONC QUE LES RÉVOLUTIONS SE FASSENT EN DISANT LE MOT „POUR LEQUEL ELLES SE FONT? NON; ON S'EMPARA DE TOUTES LES CIRCONSTANCES QUI PEUVENT ÉMOUVOR L'OPINION PUBLIQUE, ET, À L'AIDE D'UN TOUR DE MAIN, ON RENVERSE LE GOUVERNEMENT.

Tel est, dit l'Assemblée nationale, l'aveu que M. Ledru-Rollin a laissé hier échapper de sa conscience, devant la haute-cour de Bourges.

Cet aveu n'apprend rien à la France, spectatrice et victime de la révolution de février, mais elle confirme d'une manière éclatante par l'acceptation même de l'un des principaux coupables, le jugement porté sur la bonne foi des révolutionnaires. Le peuple se souviendra-t-il, enfin, qu'il est, et qu'il sera toujours le jouet des intrigants, des ambitieux qui le trompent et l'agitent pour arriver à leur but.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

BOURGES. — DÉPARTEMENT DU CHER.

Attentat du 15 mai 1848. — Audience du 21 mars.

Les premières dépositions entendues sont complètement insignifiantes.

M. Hutteau d'Origny, officier d'état-major de la garde nationale, a été chargé par M. Guinard, le 15 mai vers trois heures, d'aller à l'Assemblée demander à M. Courtais s'il fallait, ou non, battre le rappel; le général Courtais prit une plume et écrivit de ne point battre. M. Guinard fut tellement surpris de cet ordre, qu'il dit au témoin de retourner à l'Assemblée afin d'en avoir la confirmation de M. Buchez, président, ou de la commission exécutive. Le témoin est monté à grand-peine auprès de M. Buchez, qui l'a envoyé à la commission exécutive. Il s'adressa à M. Ledru-Rollin, qui dit de ne point faire battre le rappel, mais refusa de donner un ordre écrit. Il a entendu un homme auprès de M. Buchez demander deux heures de pillage.

Barbès s'étonne de cette déposition tardive, mais au moins il n'y a qu'un homme qui ait poussé ce cri.

Raspail et Blanqui entament des récriminations violentes contre l'accusation, et renouvellent les incidents des précédentes audiences.

M. Cruveilhier, secrétaire de M. Buchez, précédemment entendu, est rappelé. Il a entendu le cri: Deux heures de pillage! poussé par une seule personne.

Barbès. Qui donc l'a fait insérer au *Moniteur*?

M. Cruveilhier. Moi-même. (Sensation.)

Barbès. Puisqu'un seul homme l'a proféré, il fallait mettre: *en seul*.

M. Ginoux, 150^e témoin, sous-chef de l'administration des domaines. Après un long récit des faits déjà connus, raconte qu'il a désarmé le général Courtais en l'appelant traitre.

Courtais, se levant avec indignation. Je voudrais connaître quel est ce misérable-là. (Profonde émotion.)

M. le président. M. de Courtais, n'aggravez pas votre position et rétractez ce que vous venez de dire au témoin.

Courtais (après une hésitation pleine d'anxiété), Monsieur le président, je fais mes excuses à la cour.

M. de Fitz-James, ancien officier de cavalerie. Quand M. de Courtais parut dans l'Assemblée, après le rétablissement de l'ordre, les gardes nationaux firent entendre les cris de: A bas Courtais! Voyant ces dispositions violentes, je cherchai à donner quelques explications pour calmer la colère de tous.

Le général prit la parole et prononça des paroles que je trouvais maladroites et inopportunes. Il dit: L'Assemblée ne peut pas entrer en séance au milieu de vos baïonnettes; en ma qualité de commandant, je vous ordonne de vous retirer.

La garde nationale s'indigna, et M. Thenon et moi poussaient le général en haut des gradins pour le faire sortir. Il ne voulut pas de ce moyen de salut et revint bravement s'exposer à la colère des gardes nationaux. A ce moment-là le général fut arrêté. Voilà tout ce que je sais. (Mouvement approbatif.)

Courtais. Je remercie M. de Fitz-James d'avoir dit que je n'ai pas voulu fuir ni courber la tête devant ces colères furieuses. (Sensation.) Je le remercie d'autant plus qu'un péril de sa vie m'a protégé, et qu'il a reçu deux coups de baïonnette dont il ne vous a pas parlé. (Profonde émotion.)

M. le président. Huissier, faites entrer M. Saisset. (Mouvement de curiosité.)

Le témoin est un homme de 50 ans; il a les cheveux blancs. Il est vêtu avec élégance et a la tenue militaire.

Il commence par protester contre la déposition de M. Dégoussé, et demande à être confronté avec lui, puis qu'il l'Assemblée nationale a refusé l'autorisation des poursuites qu'il veut tenter contre lui.

M. le président lui fait observer que sa demande ne peut être admise.

La déposition de M. Saisset roule tout entière sur des ordres qu'il a été chargé de transmettre et qu'il a reçus; tantôt il est d'accord avec Courtais, tantôt en désaccord.

Il a été question de révoquer M. Saisset à plusieurs reprises, mais suivant Courtais les motifs en étaient étrangers au service et à la politique.

Me Saisset. Pour que MM. les jurés sachent qui je suis, je vais leur dire que je suis négociant patenté, à la tête d'une maison de commerce dont MM. Thorneyssen et compagnie sont les bailleurs de fonds pour 500,000 fr.

M. de Montfleury, 156^e témoin, adjoint au maire du 2^e arrondissement, ex-gouverneur du Palais-National, raconte que plusieurs clubs se sont établis dans le Palais-National, et notamment celui la *Révolution*, présidé par Barbès, et celui des *Droits de l'Homme*, présidé par Villain.

Ce dernier club avait table ouverte, où quarante personnes venaient chaque jour prendre leurs repas. Il y avait aussi un certain appareil de forces; un soir les sentinelles ont empêché d'entrer M. Marie, du gouvernement provisoire. (On rit.)

Villain assure que la Société des Droits de l'Homme n'a été pour rien dans l'affaire du 15 mai.

Interrogé sur la force et l'organisation stratégique de la Société, Villain répond avec une franchise et une brusquerie très-remarquables. Il accepte le chiffre de 24,000 hommes qui a été posé par le rapporteur de la commission d'enquête.

Ces hommes étaient distribués en détachés et centuries. Quant à la société, elle se considérait, ainsi que les clubs, comme faisant service public; et c'est pour cela qu'elle s'est logée d'abord dans un monument de la république; mais ensuite elle a voulu être chez elle, et elle a loué un local au passage Molière.

M. le président, à Villain. Vous avez soustrait vos listes, et vous avez fui vous-même; vous avez donc compris que vous deviez être poursuivi.

Villain. Il est toujours prudent en politique de ne pas livrer les noms de ses amis. S'il y a eu, c'est que, sachant qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre moi à l'occasion de la bagarre du passage Molière, je me suis dit: J'aurai toujours le temps de faire huit à dix mois de prévention: nous verrons plus tard; et je me suis constitué prisonnier juste à temps pour paraître devant vous. L'audience est levée à six heures.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, VENDREDI 23 MARS. — La tendance générale du marché en fonds hollandais a de nouveau été très favorable aujourd'hui. De nombreux achats se sont effectués dans toutes les sortes de fonds hollandais. C'est surtout en intégrales que les affaires étaient très actives.

Les fonds russes et autrichiens se sont bien soutenus; les derniers ont donné lieu à quelques opérations. — Les espagnols se sont également rétablis un peu de leur baisse. — Les portugais en hausse, avec beaucoup d'affaires. — Les mexicains fort recherchés et en hausse de 3%.

Paris, JEUDI 22 MARS. — Hier, après la fermeture du parquet, le 5% s'est élevé, dans la coulisse, de 82-25 à 83, quand on a su que la minorité de l'Assemblée nationale s'était ravisée, et que, revenant sur sa première décision elle s'était déterminée à voter. Le soir, à la petite bourse du passage de l'Opéra, le 5% a été traité de 83-05 à 82-80. Aujourd'hui le parquet a ouvert avec des dispositions à la hausse, mais les hauts cours d'ouverture n'ont pu se soutenir, et la rente a commencé à fléchir sur la nouvelle que la discussion de la partie du projet de loi sur les clubs qui reste encore à discuter, était reportée à lundi prochain. Après quelques fluctuations peu importantes, le 5% et le 3% ont fermé en baisse sur les cours d'ouverture, mais on hausse assez sensible sur ceux d'hier. Les affaires ont été, du reste, peu animées, et on n'a répandu aucune nouvelle qui ait pu servir d'aliment à la spéculation. Il y avait aussi de la fermeté sur la plupart des autres valeurs.

Anvers, VENDREDI 23 MARS. — Par suite de la non-arrivée des cours de Londres on a fait peu d'affaires: Fonds belges 5% 87 3/4 et P.; dito 4 1/2 79 3/4 fait; dito 2 1/2 ont été traités à 44 1/8 %, et reste à 44 % A. — Fonds espagnols 5% ont été traités à 105/16, 3/8, et restant 107/16 % A.; dito 3% dette intérieure 21 3/4 % A., et 22 % P.

Les obligations romaines ont été traitées à 64 1/2 % et restent A. 2 3/4 heures. — Fonds espagnols 5% 10 1/2 % fait et reste P.

Madrid, VENDREDI 16 MARS. — 3% 23 P., (après la bourse 22 7/8 à 15/16 A.) — 5% 10 7/8 P., (après la bourse 10 5/8 à 11/16 A.) — Dette sans intérêt 3 7/8 P., (après la bourse 3 13/16. — Billets du trésor 66 — La Banque de St-Ferdinand n'est pas cotée. — Changes: Paris 5-25: Londres 50 d.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 MARS.

Dettes actives... 2 1/2	48 1/2	Dito... 3	21 1/2	Certificat dit... 6	59 1/2
Dito dito... 3	57 1/2	D'int. à 6 m. 3	7 1/2	Pol. Cert... 4	
Dito dito... 4	76 1/2	Coup. Ardoin	3 1/2	Lots Pol. fl. 300	
Emplois (O-A)		Passive... 3 1/2		Dito dit fl. 500	129
S. d'Am... 3 1/2		Deferred... 3 1/2		Amér. Phil. B. 6	
Soc. de C... 4 1/2	142 1/2	Dettes diff. à P.		Dito Act. de B.	
Lac de Harl. 5		Portug. à L. 5	23	Autr. Mét... 5	68 1/2, 69 1/2
C. de Edu R 4 1/2	78 1/2, 79	Dito dito... 4	29 1/2	Dito... 2 1/2	36 1/2
C. de fer Holl.		D'int. à 10 m.		Dito... 4	
Dito... 4 1/2		O. russe Hope 5	100 1/2	Bres... 5	82 1/2
France... 3 1/2	49 1/2	Dito dit... 5	100 1/2	N. Mexic... 5	30 1/2
Id... 5		Certificat dit... 5	90	Peru... 6	43 1/2
Belgique... 2 1/2	42	Dito dit... 4	81 1/2	Grenade... 1 1/2	18 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	10 1/2	Bill. Stieglitz 4	81	Venez... 2 1/2	29 1/2
Dito de 510 1/2	10 1/2	Cert. à Hamb. 5			
Dito Piéc. c. 5		Insc. au gr. -1.6	59 1/2		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 23 MARS.

PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2	48 1/2	Esp. — Ard. int. L. 510 5	100 1/2
Dito dit 3	57 1/2	Russie — Emprunt 5	100 1/2
Dito dit 4	76 1/2	Autriche — Cert. Mét. 2 1/2	36 1/2
Esp. — Ard. de L. 170. 5	10 1/2		

BOURSE DE PARIS DU 22 MARS.

3 p.c. an compt. 52	40	Belg. 3 p. 1838		CHEM. DE FER.	
5 p.c. fin cour. 52	50	2 1/2 1845		Paris St Germain	415
Emprunt 1847	82	70		Par. Vers. r. dr.	230
5 p.c. fin cour.	82	80		Orléans	180
5 p.c. an compt.	82	80		Rouen	520
5 p.c. fin cour.	82	80		Paris Nord	446.25
B. de France	2295			Strasbourg	366.25
Caiss. G. 1000				Lyon	
Holl. 2 1/2 p.c.				Zinc. V. M.	
Belg. 5 p. 1840	89 1/2			Gr. Montag.	
Holl. 5 p. 1842	89 1/2				

BOURSE D'ANVERS DU 23 MARS.

BELG. C. de la		Autr. Métal. 5	73	P. Dette diff. 1831	
bq. R... 2 1/2		Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		L. / 250 E. 1839	505	P. Russie emp. à	
g. R... 2 1/2	44 1/2	P. Dito de / 500.		Ans. H. C. 5	
Emprunt... 3		Pol. L. de / 300 375		P. Dito d'ouv. 5	
Dito... 4		Dito de / 500 280		P. Prusse. Dito l.	
Dito... 4 1/2	79 1/2	Bale. Lots de		à Berl. 1832	
Dito... 4 1/2	79 1/2	/ 50 1840.		Nap. Cert. Falc. 5	
Dito 1842... 5		Dito 1845		Etat Romain. 5	64 1/2
Holl. D. act. 2 1/2		Esp. Ep. 1834.5	10 1/2	A	

BOURSE DE VIENNE DU 20 MARS.

Métalliques, 5	83 1/2	A	Emprunt 1834	142	Act. de la B. 1112, 15
" 4 66 1/2			1839, 88 1/2, 89		Lots de 500 fl.
" 3 50. 31			Ch. def. Milan 62, 63		Dito de 250 "
" 2 1/2 44. 43 1/2			du Nord 95 1/2, 96		

CHANGES D'ANVERS DU 23 MARS.

Amsterdam c ^t	1/2 % av. P	2/m.	Londres court. 25,45	P	Francfort, c ^t	210 1/2
2/m.					2/m.	
Rotterdam c ^t		2/m.	Hambourg c ^t		Escompte.....	4% A
2/m.						
Paris court.....	1/2 % av.	2/m.	185 1/2	A		

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, Samedi 21 Mars.

COURS DE CLÔTURE À 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active.	2 1/2 %	48 7/8
Dito dit	3	57 1/2
Dito dit	4	76 15/16
ESPAGNE. — Ardoins de L. 510	5	10 7/16
Dito int. à 6 m	3	22 1/16
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 et 1816.	5	100 3/4
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2	36 3/4
FRANCE. —	3	50
PÉROU. —	6	—

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, Spij, N^o 75.
Dépôt général chez MM. SCHOONEVELD et FILS, Beurssteeg,
à Amsterdam.